

République Française

/ Délibération n° 2024/20

INSERTION. Convention d'objectifs 2024 entre la Ville de Vénissieux et la Mission Locale.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 20

INSERTION. Convention d'objectifs 2024 entre la Ville de Vénissieux et la Mission Locale.

Direction de l'aménagement de l'urbanisme et de l'économie

Mesdames, Messieurs,

L'association Mission Locale œuvre sur le territoire de la Ville de Vénissieux, et ce en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté par la construction d'un parcours d'insertion.

Il s'agit notamment :

- d'identifier les besoins ;
- de proposer des prestations répondant aux besoins identifiés ;
- d'encourager et soutenir la participation des jeunes du territoire ;
- de développer l'accompagnement vers l'entreprise, en poursuivant les partenariats avec les entreprises vénissiennes.

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la Ville de Vénissieux peut accorder des subventions à ces actions et objectifs reconnus d'intérêt général.

Ainsi, la séance du 05 février 2024 du Conseil municipal a validé l'attribution d'une subvention d'un montant de 168 000 € à l'association Mission Locale dont le versement nécessite la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention d'objectifs avec l'association Mission Locale, selon les annexes ci-jointes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2024/4 du Conseil municipal de la Ville de Vénissieux du 05 janvier 2024,

Considérant le partenariat établi avec la Mission Locale dans le cadre de la politique municipale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes vénissiens,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :

- Valider la convention d'objectifs entre la Ville de Vénissieux et la Mission Locale ;
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que les éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint